ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé et de la Protection sociale

Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies



الـمملكة المـغربية +۵XNA2+ I NC+O2O eزارة الصحة والحماية الاجتماعية الاكاه XOOX A ≥O3A+ I +O6Lاه-O+ مديرية علم الأوبئة ومحاربة الأمراض الاكاح X ۲۰۵۵ A +830 = IOO+ I +000-O+

ELABORATION DU GUIDE NATIONAL DE PRISE EN CHARGE DES IST - 2024

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Activité nº13100

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les infections sexuellement transmissibles (IST) constituent un problème de santé publique dans le monde et au Maroc, en raison de leur mode de transmission qui ne connait pas les frontières géographiques et de leur conséquences et complications qui peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé sexuelle et reproductive et sur les indicateurs liés à la morbidité et à la mortalité maternelle et infantile.

La prise en charge étiologique des IST pouvant souvent être confronté à des défis liés à l'accès au laboratoire et l'approche clinique étant souvent confrontée à des erreurs diagnostiques, l'organisation mondiale de la santé a très tôt recommandé aux pays d'adopter l'approche syndromique des IST. Cette approche se base sur la définition de syndromes cliniques d'IST, l'identification des germes IST les plus fréquents dans chacun de ces syndromes et de traiter au premier contact l'ensemble des germes potentiellement en cause (sans recours au laboratoire) par des antibiotiques efficaces et accessibles. La prestation de traitement devant être accompagnés par la promotion et la dispensation de moyens de prévention et la notification du partenaire. L'objectif de cette approche étant le traitement précoce des consultants pour IST et leur(s) partenaire(s) pour rompre la chaine de transmission et réduire l'incidence et l'impact négatif de ces infections avec le but ultime d'améliorer la santé de la population.

Au Maroc, l'approche syndromique de prise en charge des IST a été adoptée dès 1998 et généralisée dans l'ensemble des ESSB durant l'année 2000 grâce à un large programme de formation. Conformément aux recommandations de l'OMS, la surveillance des IST pour accompagner cette approche s'est basée sur un système de notification universel et sur la base d'études nationales régulières de prévalence de germes dans les syndromes IST et de résistance des NG aux antimicrobiens, avec des révisions régulières des algorithmes de prise en charge et des protocoles thérapeutiques. La dernière révision date de 2012. Les syndromes qui ont été retenus au Maroc sont au nombre de 6 : 1) Les pertes vaginales, 2) Les douleurs du bas ventre, 3) Les écoulements urétraux simples, 4) Les écoulements urétraux récurrents, 5) Les Ulcérations génitales et 6) Les conjonctivites néo-natales.

En 2023, le Maroc a conduit une nouvelle étude de prévalence de germes dans les syndromes de pertes vaginales et douleurs du bas ventre chez les femmes et dans les écoulements urétraux chez les hommes et de résistance de NG aux antibiotiques. Les résultats de cette étude ont servi à la

révision, par un comité national d'experts, des algorithmes de prise en charge. Ce comité a jugé pertinent d'ajouter un autre algorithme en lien avec le syndrome des écoulements annaux et de lier l'infection par le Monkeypox à l'algorithme de l'ulcération génitale.

Dans le cadre de la normalisation des directives nationales en matière de prise en charge syndromique des IST au Maroc et afin de faciliter la dissémination des recommandations nationales auprès des professionnels de santé, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale prévoit de recruter un consultant national pour l'assister à l'élaboration d'un nouveau guide national de prise en charge des IST et de décliner ce guide en module de formation.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

Elaborer un nouveau guide national de prise en charge des IST au Maroc, sur la base du nouveau contexte des IST dans le pays et des dernières orientations internationales et du comité national IST et de décliner ce guide en un module de formation destiné aux professionnels de santé.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION

- 1. Elaborer un guide national de prise en charge des IST en deux volets :
 - a. Un volet destiné aux prestataires de services IST, médecins, infirmiers et sages-femmes, incluant les volets examen médical, traitement, conseil et prévention ;
 - b. Un volet destiné aux gestionnaires des programmes IST, incluant les modalités de gestion et de suivi et évaluation.
- 2. Elaborer un kit de formation des prestataires de santé et des gestionnaires sur le guide IST.

IV. TACHES ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

La (le) consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi de la consultation composé par la DELM (DMT, PNLS, CNOUSP, UGFM), OMS, ONUSIDA, INH, experts nationaux, ONGs, DRS. Plus spécifiquement, le consultant devra :

- Conduire une analyse documentaire relative à la prise en charge et surveillance des IST (références internationales, rapports et documents nationaux...)
- Proposer et valider avec le comité le sommaire du guide,
- Elaborer et soumettre une version préliminaire du guide,
- Participer à l'animation d'un atelier de validation du guide ;
- Elaborer la version finale du guide, intégrant les orientations du comité et les recommandations de l'atelier :
- Proposer un kit de formation sur le guide, incluant le programme de formation, les fiches pédagogiques des séances et les outils de formation sous forme de présentations power point et de documents de référence;
- Participer aux différentes réunions de coordination dans le cadre de la mise en œuvre de cette consultation.

V. <u>LIVRABLES</u>

- Note méthodologique.
- > Guide de prise en charge des IST au Maroc (version draft et version finale).
- ➤ Kit de formation sur le guide.

VI. PERIODE ET DUREE DE LA CONSULTATION

La durée globale de la consultation est estimée à 25 jours, répartis sur une période allant de juin à décembre 2024 :

Livrable	Nombre de jours
Note méthodologique, synthèse documentaire et le sommaire du guide proposé	5
Rédaction de la version intermédiaire du guide	10
Animation et élaboration du rapport de l'atelier de validation du guide	3
Version finale du guide	2
Kit de formation sur le guide	5
Total	25 jours

VII. PROFIL ATTENDU DU CONSULTANT

- Master/Doctorat en santé publique, épidémiologie ou autre diplôme équivalent avec une expérience professionnelle minimale de 8 ans, en particulier dans la gestion ou l'appui aux programmes de santé nationaux ou internationaux.
- Très bonne connaissance des programmes de lutte contre les IST et du contexte de lutte contre les IST au Maroc.
- Une maîtrise de la langue française, lue, écrite et parlée.
- Très bonnes capacités de rédaction et d'élaboration des guides de formation, notamment ceux relatifs aux questions des IST/VIH/sida.
- Compétences dans la facilitation et l'animation des ateliers.

VIII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention MAR-C-MOH.

La rémunération s'entend :

• Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.

• Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

IX. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 27 Juin 2024** à minuit, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Elaboration du Guide national de prise en charge des IST.**

Le dossier doit comprendre:

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation;
- Une Proposition financière.